

LE KLUSTER CFCIM MONTE EN RÉGIME

Le Kluster de la Chambre Française de Commerce et d'Industrie du Maroc vient d'être labellisé par la Caisse Centrale de Garantie. De fait, les jeunes entrepreneurs adhérents peuvent désormais bénéficier des dispositifs d'accompagnement et de financement dédiés par la Chambre. **PAR M. BELMAZA**

Le Kluster CFCIM, programme d'appui aux start-ups, lancé en 2017 par la Chambre Française de Commerce et d'Industrie du Maroc (CFCIM), a été récemment labellisé par la Caisse Centrale de Garantie (CCG). Grâce au franchissement de cette nouvelle étape, le Kluster permettra aux jeunes entrepreneurs de bénéficier de dispositifs d'accompagnement et de financement dédiés proposés par la Caisse. «*Le Kluster CFCIM peut désormais offrir aux porteurs de projets innovants ainsi qu'aux start-ups en phase d'amorçage la possibilité d'être financés en leur permettant d'accéder à des prêts d'honneur ou à des subventions, et ce, à travers les produits «Innov Start» et «InnovIdeas» mis en place à cet effet*», explique-t-on auprès de la CFCIM en mettant en exergue le fait que la Caisse Centrale de Garantie interviendra en tant qu'instance décisionnelle pour l'octroi des prêts.

Un rôle essentiel en termes de mentoring

En plus du financement, le Kluster CFCIM continuera à prodiguer aux jeunes pousses ses services d'accompagnement en leur apportant du soutien par le moyen de formations ciblées et associées à leurs besoins et de mentoring ainsi que de mises en relation. La même source souligne que le Kluster prendra en charge l'étude des demandes de financement des start-ups, indiquant que plusieurs critères de sélection sont appliqués, notamment les perspectives de développement sur le marché local comme à l'international, le caractère innovant du projet, le potentiel de création d'emplois,



JÉRÔME MOUTHON
Président et Administrateur du Kluster CFCIM.

etc. À cet égard, Jérôme Mouthon, Président et Administrateur du Kluster CFCIM, confie : «*avec cette labellisation, nous abordons le défi de la montée en puissance de ces start-ups. Il faut savoir que depuis son lancement, le*

Kluster s'est déployé au service des porteurs de projets au Maroc en mettant à leur disposition un réseau de plus de 4.000 entreprises adhérentes à la Chambre et en les aidant à maximiser leurs chances de succès. Au bout de 18 mois, l'entrepreneur peut quitter le programme pour voler de ses propres ailes et laisser ainsi la place à d'autres jeunes pousses». En ce qui le concerne, Omar Benaïcha, Vice-Président du Kluster CFCIM, estime que «*cette labellisation est une reconnaissance du sérieux et du professionnalisme des équipes du Kluster et marquera une étape importante dans l'essor du programme*».

À rappeler que le Kluster CFCIM s'inscrit dans la continuité de la démarche RSE (responsabilité sociale de l'entreprise) déployée par la CFCIM depuis 2015, notamment de son engagement en faveur de la communauté et de la croissance économique des entreprises. Le programme a été sélectionné par la CCG pour faire partie des 10 structures d'accompagnement labellisées suite à un processus de candidatures déposée en août 2018. ■

Une idée neuve, mais aux racines puissant dans l'histoire

C'est en 1913 que les deux premières Chambres de Commerce, d'Industrie et d'Agriculture Françaises ont été créées, à Casablanca et Rabat. Depuis lors, la Chambre Française de Commerce et d'Industrie du Maroc (CFCIM) apporte sa contribution au développement du pays dans un esprit de partenariat. Forte d'un siècle d'existence dans le Royaume, elle est restée en contact permanent avec les acteurs de l'écosystème de l'entrepreneuriat. Comme la dynamique nationale ainsi créée a été positive, s'est alors posée la question de savoir ce qu'il convenait de faire pour booster cette dynamique... C'est de là qu'est né le Kluster CFCIM, programme très ambitieux d'accompagnement dédié aux start-ups et à l'entrepreneuriat au Maroc.